
PROGRAMME

OPERATION :

**INSTALLATION D'UNE CHAMBRE FROIDE EN EXTENSION D'UN BATIMENT
ETABLISSEMENT DE SANTE BAUGEOIS VALLEE**

DTEM2026-157MAPA_MOE_EXT-CF_ESBV

Le Maître d'Ouvrage :

Etablissement de Santé Baugeois Vallée
9, chemin de Rancan
49150 BAUGE-EN-ANJOU

L'Acheteur :

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'ANGERS, établissement support du GHT 49

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : PRESENTATION DE L'OPERATION	3
ARTICLE 2 : LES PRINCIPAUX ACTEURS ET LEURS RÔLES.....	3
2.1 : Maître de l'Ouvrage	3
2.2 : Compétences de l'Etablissement support et des Etablissements parties.....	3
ARTICLE 3 : OBJECTIFS QUALITATIFS - SERVICE A RENDRE	3
ARTICLE 4 : CARACTERISTIQUES DU SITE.....	4
4.1 : Présentation du projet	4
4.2 : Connaissance du site.....	5
ARTICLE 5 : CONTRAINTES ET EXIGENCES GENERALES.....	5
5.1 : Exigences en matière d'intervention en locaux occupés	5
5.2 : Réglementation applicable.....	5
5.3 : Exigences et contraintes techniques	5
ARTICLE 6 : DELAIS ET COÛT PREVISIONNEL.....	6
6.1 : Délais.....	6
6.2 : Coût	6

ARTICLE 1 : PRESENTATION DE L'OPERATION

Le présent document décrit les caractéristiques techniques et fonctionnelles du projet de création d'une chambre froide de 60 m2 environ, et déplacement des groupes froids existants dans l'enceinte de l'hôpital, en zone attenante à la cuisine centrale.

Cette installation vise à renforcer les capacités de stockage des denrées alimentaires tout en respectant les normes d'hygiène hospitalières.

Lieu : À proximité de la cuisine centrale de l'hôpital de Baugé (ERP Type U - 4e catégorie)

ARTICLE 2 : LES PRINCIPAUX ACTEURS ET LEURS RÔLES

2.1 : Maître de l'Ouvrage

Etablissement de Santé Baugeois Vallée
9, chemin de Rancan
49150 BAUGE-EN-ANJOU

Les travaux seront suivis par la Direction du Patrimoine, des Travaux et de la Sécurité de l'établissement.

2.2 : Compétences de l'Etablissement support et des Etablissements parties

Le CHU d'Angers, Etablissement Support du GHT 49, est désigné établissement support dans le cadre de la convention du GHT 49.

Le CHU d'Angers assure la coordination des procédures de consultations de marchés publics dans le cadre de sa fonction d'Etablissement support.

A ce titre, il est compétent en phase de passation des marchés pour :

- ✓ Procéder, dans le respect des règles prévues par les différents textes liés à la commande publique, à l'organisation de la procédure de passation du marché.
- ✓ Signer et notifier le marché.
- ✓ Procéder, pendant la phase d'exécution du marché
 - A la passation, à la signature et à la notification des avenants de toute nature pouvant intervenir dans le cadre du marché, le cas échéant,
 - Réaliser plus généralement tous les actes relatifs à la modification du marché,
 - Prononcer la résiliation du marché,
 - Gérer les relations précontentieuses formées par ou contre le Groupement Hospitalier de Territoire de Maine-et-Loire, à l'exception des litiges courants propres à chaque établissement partie et des recours contentieux formés par ou contre un établissement partie.

L'exécution relève de l'Etablissement de Santé Baugeois Vallée.

ARTICLE 3 : OBJECTIFS QUALITATIFS - SERVICE A RENDRE

La construction est destinée au stockage frigorifique des denrées alimentaires entrant et sortant des circuits de préparation culinaire.

Elle constitue un local technique non accessible au public et réservé au personnel autorisé.

ARTICLE 4 : CARACTERISTIQUES DU SITE

4.1 : Présentation du projet

EXISTANT :



PROJET



4.2 : Connaissance du site

Le titulaire est réputé :

- Avoir pris connaissance des documents techniques disponibles pour réaliser sa mission,
- Avoir pris connaissance des possibilités d'accès,
- Avoir pris tous renseignements concernant d'éventuelles servitudes ou obligations.

ARTICLE 5 : CONTRAINTES ET EXIGENCES GENERALES

5.1 : Exigences en matière d'intervention en locaux occupés

S'agissant d'une opération de travaux en site occupé, il sera indispensable de respecter les consignes de sécurité et d'hygiène que le maître d'ouvrage pourra donner.

5.2 : Réglementation applicable

Les textes applicables sont :

- ✓ la réglementation générale prévue par les textes réglementaires pour les constructions de l'État (normes, D.T.U.,...),
- ✓ le code du travail, pour l'ensemble des bâtiments du site,
- ✓ le règlement de sécurité sur les Etablissements Recevant du Public.

5.3 : Exigences et contraintes techniques

Les caractéristiques techniques de la chambre froide comprennent :

Parois : panneaux isothermes en mousse polyuréthane, épaisseur 80 à 120 mm.

Sol : revêtement antidérapant, étanche, conforme aux normes HACCP à créer.

Plafond : panneaux isothermes à haute performance.

Portes : 2 portes frigorifiques pivotantes avec rupture de pont thermique.

Groupe frigorifique : installation conforme au règlement F-Gaz, basse consommation énergétique, incluant le déplacement de 3 groupes existants.

Option : installation frigorifique au CO₂.

Ventilation : extraction mécanique pour maintien de l'hygrométrie maîtrisée.

Implantation

La chambre froide sera intégrée dans une zone technique existante, attenante à la cuisine centrale, sans modification structurelle du bâtiment principal.

Les accès logistiques et de sécurité seront préservés.

Contraintes architecturales et patrimoniales

Le projet est situé dans le périmètre de protection de bâtiments classés. A ce titre, il est soumis à l'avis et aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France.

La couverture, les parois extérieures ainsi que l'ensemble des éléments visibles ou intégrés en façade devront être conformes aux exigences architecturales, esthétiques et patrimoniales imposées dans ce cadre.

Les choix de matériaux, de teintes et de finitions seront adaptés afin d'assurer l'intégration harmonieuse du projet dans son environnement protégé.

Réseaux à prévoir

Électricité : alimentation dédiée protégée.

Condensats : raccordement au système d'évacuation de la cuisine.

Sécurité : dispositif d'ouverture de secours depuis l'intérieur.

Vérification de la nécessité d'installer un détecteur de fumée raccordé au SSI/SSIA de l'établissement.

ARTICLE 6 : DELAIS ET COÛT PREVISIONNEL

6.1 : Délais

Le calendrier prévisionnel de réalisation est d'environ 10 mois à compter de la notification au bureau d'étude assistant le maître d'ouvrage dans le suivi du dossier.

A ce titre, il sera demandé au candidat retenu de respecter les délais ci-après, cela dans l'objectif de pouvoir réaliser les travaux sur le premier trimestre 2027 :

- Réunion de lancement avec la maîtrise d'ouvrage dans les 2 semaines suivant la notification du marché ;
- Relevé de l'existant dès la réunion de lancement ;
- Production d'un dossier APD dans les 3 semaines suivant la réunion de lancement ;
- Production d'un dossier PRO/DCE pour validation définitive sous un délai de 3 semaines à compter de la validation de l'APD par la maîtrise d'ouvrage ;
- Réalisation du rapport d'analyse des offres sous une semaine à compter de la date de remise des offres par les entreprises.

6.2 : Coût

A ce jour le montant des travaux est estimé à 100 000 € TTC.